

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

**ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2011**

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
19, RUE CLEMENT MAROT
75008 PARIS**

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
232, rue du Général Paulet
BP 103
29802 BREST CEDEX 9

ATTESTATION DU CONTROLEUR SPECIFIQUE
SUR LES MODES ET RESULTATS D'EVALUATION
ET LES METHODES DE REEXAMEN PERIODIQUE
DE LA VALEUR DES IMMEUBLES
AU 31 DECEMBRE 2011

Au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH,

En notre qualité de contrôleur spécifique de Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2011 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2011.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

- des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2011 ;
- des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

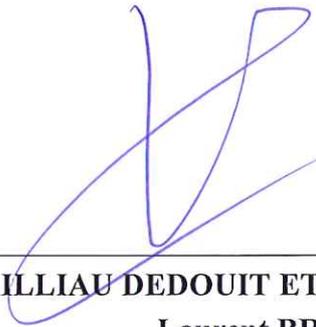
Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH

Attestation sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles au 31 décembre 2011

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Paris, le 4 avril 2012

Le Contrôleur Spécifique



CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIES
Laurent BRUN

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

1. Le cadre réglementaire	2
1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles	2
2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF.....	4
2.1. Evaluation initiale des biens financés.....	4
2.2. Réévaluation statistique des gages.....	5
2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indice PERVAL	5
2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH.....	6
2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés.....	6
3. Annexe : Evolution des indices PERVAL.....	7

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

1. Le cadre réglementaire

Crédit Mutuel Arkéa Home Loans SFH est soumise à différentes obligations réglementaires, notamment l'application du règlement N° 99-10 du CRBF sur la valorisation des biens financés par des prêts éligibles.

1.1. Règlement n° 99-10 du CRBF – Chapitre 1^{er} de l'évaluation des immeubles

Règlement du 9 juillet 1999 modifié par les règlements n° 2001-02 du 26 juin 2001 et n° 2002-02 du 15 juillet 2002 et par l'arrêté du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2007 et par l'arrêté du 23 février 2011 :

Article 1 : Les immeubles financés « financés ou apportés en garantie au sens des articles L. 515-14 et L. 515-35 du code monétaire et financier » (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une évaluation prudente excluant tout élément d'ordre spéculatif.

Article 2 : « L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

Cette valeur est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale.

Par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 euros ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la société de crédit foncier ou par la société de financement de l'habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 euros.» (arrêté du 23 février 2011);

Article 3 : « Après leur acquisition ou apport en garantie, l'évaluation des immeubles est réexaminée dans le cadre du système de mesure des risques auquel sont assujetties les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat au titre du règlement no 97-02:

a) Pour les immeubles à usage d'habitation, cet examen est effectué annuellement selon une méthode statistique ;

b) Pour les immeubles à usage professionnel pour lesquels l'ensemble des prêts immobiliers appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû inférieur à 30 % du montant total initialement prêté ou inférieur à 480 000 euros, l'examen peut être effectué annuellement par l'utilisation d'une méthode statistique ;

c) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est inférieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est individuel et effectué tous les trois ans. Entre deux examens individuels, la valeur de ces immeubles est réexaminée annuellement selon une méthode statistique ;

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

d) Pour les immeubles à usage professionnel dont le coût d'achat ou la dernière valeur estimée est supérieur à 600 000 euros et lorsque l'ensemble des prêts appartenant à la société de crédit foncier et garantis par le bien évalué présente un capital unitaire restant dû supérieur à 480 000 euros, cet examen est annuel et individuel.»; (arrêté du 23 février 2011)

Article 4 : « L'évaluation des biens immobiliers est réalisée par un expert indépendant au sens de l'article 168 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.» (Arrêté du 7 mai 2007)

Article 5 : Les modes « et les résultats» (arrêté du 23 février 2011) d'évaluation des immeubles ainsi que les méthodes de réexamen périodique de leur valeur sont tenus à la disposition du contrôleur spécifique mentionné à l'article L. 515-30 du Code monétaire et financier qui se prononce sur leur validité. Ils sont publiés simultanément aux comptes annuels accompagnés de l'appréciation du contrôleur spécifique. « L'Autorité de contrôle prudentiel» (arrêté du 23 février 2011) peut exiger leur modification.

Article 5bis : Les prêts « financés par les sociétés de crédit foncier et par les sociétés de financement de l'habitat» (arrêté du 23 février 2011) font l'objet d'une documentation appropriée.

Article 5ter : « Les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat disposent de procédures leur permettant de vérifier que les immeubles financés ou apportés en garantie font l'objet d'une assurance adéquate contre les dommages.» (arrêté du 23 février 2011)

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

2. Les conséquences de la mise en œuvre du règlement n° 99-10 du CRBF

2.1. Evaluation initiale des biens financés

Les articles 2 et 4 du règlement n°99-10 du CRBF, modifié par l'arrêté du 23 février 2011, stipulent que :

- l'évaluation initiale d'un gage est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel de l'immeuble et des autres usages qui pourraient lui être donnés ;
- cette évaluation est déterminée par écrit de manière claire et transparente et ne peut être supérieure à la valeur vénale ;
- l'évaluation des immeubles est réalisée par un expert indépendant ;
- par dérogation, l'évaluation peut être fondée sur le coût total de l'opération initiale lorsque ce coût est inférieur à 600 000 € ou lorsque l'ensemble des prêts immobiliers financés par la Société de Financement de l'Habitat et garantis par l'immeuble évalué présente un capital unitaire restant dû, apprécié au moment de l'acquisition de ces prêts ou de leur apport en garantie, inférieur à 480 000 €.

Lors de la transformation de Crédit Mutuel Arkéa Covered Bonds en Société de Financement de l'Habitat, il a été décidé :

- de ne pas mobiliser les prêts concernés par le dépassement des seuils mentionnés précédemment (600 K€ / 480 K€), dans la mesure où une évaluation à dire d'expert n'est pas, en l'état, systématiquement diligentée par le réseau commercial lors de l'instruction des prêts dans ce cas de figure ;
- d'analyser les possibilités de diffusion pour l'avenir, au sein des réseaux commerciaux du groupe Crédit Mutuel Arkéa, d'une procédure d'évaluation initiale des gages lors de l'octroi des prêts.

Au 31/12/2010, le nombre de prêts exclus du cover pool était de 319 prêts qui avaient une valeur initiale du bien financé supérieure ou égale à 600 K€ et un capital restant dû supérieur ou égal à 480 K€, ce qui représentait un encours de 87 M€, soit 3,5% du cover pool existant à cette date.

Dans ce contexte, tous les gages au 31 décembre 2011 font l'objet d'une valorisation sur la base du coût de l'opération, aucune valeur d'expertise à dire d'expert n'est renseignée dans le système d'information.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Le coût de l'opération n'étant pas renseigné en tant que tel dans les chaînes de gestion, il est substitué par le montant du projet. Cette donnée intégrant, de façon non systématique¹, les frais de notaire (non inclus dans le coût de l'opération), il a été décidé d'appliquer une décote forfaitaire systématique appliquée au montant du projet pour déterminer la valeur initiale de référence de la manière suivante :

- 0% dans le cas de constructions seules ou de travaux ;
- 2,9% pour l'achat d'un bien immobilier neuf ;
- 3,7% pour l'achat d'un terrain et d'une construction ;
- 7,3% pour l'achat d'un terrain, d'un bien ancien seul ou d'un bien ancien avec travaux.

Cette approche est considérée comme prudente (Cf. Rapport de l'audit préalable à la transformation en SFH du contrôleur spécifique).

2.2. Réévaluation statistique des gages

Outre la valeur initiale du bien financé, il est nécessaire de procéder à une valorisation du gage, tenant compte de l'évolution du marché immobilier.

L'actualisation de la valeur initiale se fait par une méthode statistique, dans le respect des obligations réglementaires. Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre une méthode statistique de revalorisation des biens immobiliers, fondée sur les indices d'évolution des prix immobiliers issus de la base PERVAL, recensant les références des transactions immobilières notariées sur l'ensemble du marché français.

2.2.1. Indice d'évolution des prix de l'habitat : indice PERVAL

Les indices de réévaluation qui ont été retenus sont ceux issus des bases commercialisées par la société PERVAL détenue par le notariat (ces bases couvrant d'une part l'Île de France et, d'autre part, le reste du territoire français).

Ces bases restituent les indices de variation des prix de l'immobilier ancien (base 100 en 2000) ainsi que les taux de variation trimestriels actuellement utilisés pour la valorisation des garanties des crédits immobiliers. Ces indices sont notamment utilisés dans le cadre des travaux Bâle II pour le suivi de la valeur des garanties, au niveau du Groupe Arkéa, mais également au niveau confédéral.

Remarque : Faute de volume suffisant, aucun indice n'est spécifique aux biens immobiliers neufs. La réévaluation de ces biens se base donc sur le même indice que pour les logements récents et anciens.

L'historique est disponible à partir du dernier trimestre 1994 et les indices sont publiés chaque trimestre avec un délai de 3 mois :

- indices 1^{er} trimestre AAAA disponibles mi-juillet AAAA
- indices 2^{ème} trimestre AAAA disponibles mi-octobre AAAA

Au 31 décembre 2011, les derniers indices utilisés sont les indices provisoires du 1^{er} trimestre 2011 en raison d'un contretemps informatique.

¹ La chaîne d'instruction des crédits a été modifiée en 2009. Les frais de notaire sont depuis dissociés du montant du projet.

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES

CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH

Procédure

Les indices sont détaillés en distinguant chaque département, par trimestre et par type de bien :

- maisons
- appartements
- autres (correspondant à la moyenne maisons et appartements confondus).

2.2.2. Retraitement des données du gisement SFH

Afin de pouvoir réévaluer les biens, il est nécessaire de rapprocher les données du gisement SFH et les indices PERVAL. Afin que ce rapprochement soit possible pour l'ensemble des biens à réévaluer, un certain nombre de retraitements sont appliqués :

- Retraitement des périodes non disponibles

Il est possible que le portefeuille de créances contienne des prêts antérieurs à la première date pour laquelle on dispose l'indice PERVAL. Dans ce cas, pour les prêts mis en place avant cette date, l'indice PERVAL le plus ancien à disposition est utilisé.

De même, les indices sont publiés avec un décalage d'environ 6 mois ; donc pour les prêts récents l'indice PERVAL le plus récent à disposition est utilisé.

- Retraitement des départements non disponibles

Les indices pour les DOM-TOM et la Corse ne sont pas disponibles, ils sont actuellement substitués par les indices du département 92 pour les éventuels biens concernés (aucun bien concerné au 31 décembre 2011).

En 2012, dans une optique de prudence, les indices départementaux les plus bas (à date d'évaluation) seront systématiquement utilisés. Cette modification sera effective lors de la prochaine actualisation des indices PERVAL.

- Retraitement des maisons dans le département 75

Le faible volume de ventes de maisons à Paris ne permet pas d'établir d'indice. Les indices des appartements du département 75 sont donc appliqués aux maisons situées dans le département 75.

2.2.3. Calcul de la réévaluation des biens financés

Le calcul de la réévaluation des biens se base sur la valeur initiale du bien déterminée au point 2.1, c'est-à-dire sur le montant du projet corrigé de façon forfaitaire des frais de notaire.

La valeur du bien réévalué est alors calculée en appliquant à la valeur initiale du bien l'évolution de l'indice PERVAL entre le moment où le prêt a été réalisé et la dernière date pour laquelle un indice est disponible.

$$\text{Valeur du bien réévalué} = \text{valeur initiale du bien} * (1 + (\text{indice actuel} - \text{indice origine}) / \text{indice origine})$$

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

3. Annexe : Evolution des indices PERVAL

Ce tableau représente l'évolution sur 1 an des derniers indices PERVAL à disposition au 31/12/2011.

Evolution des indices PERVAL : Q1_2011vsQ1_2010

Région	Département	Nature du bien	Q1_2011 vs Q1_2010	Montant des biens réévalués
Alsace	Bas-Rhin	Appartement	1.0645	1 140 546
Alsace	Bas-Rhin	Autre	1.0634	7 333 508
Alsace	Bas-Rhin	Maison	1.062	2 015 788
Alsace	Haut-Rhin	Appartement	1.0044	221 848
Alsace	Haut-Rhin	Autre	1.0378	2 704 951
Alsace	Haut-Rhin	Maison	1.0695	299 842
Aquitaine	Dordogne	Appartement	1.0213	1 753 315
Aquitaine	Dordogne	Autre	1.045	80 552 287
Aquitaine	Dordogne	Maison	1.0464	82 547 901
Aquitaine	Gironde	Appartement	1.0771	46 185 324
Aquitaine	Gironde	Autre	1.0999	1 077 377 335
Aquitaine	Gironde	Maison	1.1119	629 741 088
Aquitaine	Landes	Appartement	1.0387	2 401 888
Aquitaine	Landes	Autre	1.0579	27 680 815
Aquitaine	Landes	Maison	1.0641	14 022 840
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Appartement	1.0211	645 740
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Autre	1.0527	7 230 397
Aquitaine	Lot-et-Garonne	Maison	1.0558	3 216 513
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Appartement	1.0501	3 392 023
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Autre	1.0704	22 788 869
Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	Maison	1.1007	10 001 510
Auvergne	Allier	Appartement	1.0569	3 768 540
Auvergne	Allier	Autre	1.1058	140 088 393
Auvergne	Allier	Maison	1.1251	170 528 840
Auvergne	Cantal	Appartement	1.0428	1 031 182
Auvergne	Cantal	Autre	1.0948	40 243 640
Auvergne	Cantal	Maison	1.123	18 588 434
Auvergne	Haute-Loire	Appartement	1.0463	281 474
Auvergne	Haute-Loire	Autre	1.118	3 901 285
Auvergne	Haute-Loire	Maison	1.1332	2 697 626
Auvergne	Puy-de-Dôme	Appartement	1.0712	10 465 747
Auvergne	Puy-de-Dôme	Autre	1.0904	357 161 998
Auvergne	Puy-de-Dôme	Maison	1.1014	167 542 667
Basse-Normandie	Calvados	Appartement	1.0304	1 423 982
Basse-Normandie	Calvados	Autre	1.0592	24 718 853
Basse-Normandie	Calvados	Maison	1.0754	17 789 538

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Basse-Normandie	Manche	Appartement	1.0514	109 161
Basse-Normandie	Manche	Autre	1.0726	19 262 091
Basse-Normandie	Manche	Maison	1.0756	9 775 367
Basse-Normandie	Orne	Appartement	1.0271	156 537
Basse-Normandie	Orne	Autre	1.0708	6 464 464
Basse-Normandie	Orne	Maison	1.0752	2 680 506
Bourgogne	Côte-d'Or	Appartement	1.0374	2 903 983
Bourgogne	Côte-d'Or	Autre	1.0486	11 596 266
Bourgogne	Côte-d'Or	Maison	1.0603	5 302 483
Bourgogne	Nièvre	Appartement	1.0423	108 556
Bourgogne	Nièvre	Autre	1.0853	2 104 856
Bourgogne	Nièvre	Maison	1.0934	3 570 265
Bourgogne	Saône-et-Loire	Appartement	1.0316	113 072
Bourgogne	Saône-et-Loire	Autre	1.0643	3 887 425
Bourgogne	Saône-et-Loire	Maison	1.0752	2 530 901
Bourgogne	Yonne	Appartement	1.022	411 059
Bourgogne	Yonne	Autre	1.0593	3 473 306
Bourgogne	Yonne	Maison	1.0649	1 538 950
Bretagne	Côtes d'Armor	Appartement	1.0032	12 272 425
Bretagne	Côtes d'Armor	Autre	1.0396	990 002 828
Bretagne	Côtes d'Armor	Maison	1.0489	666 537 351
Bretagne	Finistère	Appartement	1.0138	35 472 168
Bretagne	Finistère	Autre	1.0462	2 013 635 243
Bretagne	Finistère	Maison	1.0621	1 054 236 397
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Appartement	1.0278	103 524 622
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Autre	1.0456	2 065 539 747
Bretagne	Ille-et-Vilaine	Maison	1.0595	1 177 462 242
Bretagne	Morbihan	Appartement	1.0105	27 967 237
Bretagne	Morbihan	Autre	1.0226	1 401 952 070
Bretagne	Morbihan	Maison	1.0272	1 008 968 718
Centre	Cher	Appartement	1.0381	166 172
Centre	Cher	Autre	1.0707	5 252 409
Centre	Cher	Maison	1.0751	1 719 927
Centre	Eure-et-Loir	Appartement	1.0455	322 616
Centre	Eure-et-Loir	Autre	1.0731	12 165 156
Centre	Eure-et-Loir	Maison	1.0773	6 304 706
Centre	Indre	Appartement	1.0405	.
Centre	Indre	Autre	1.0625	1 542 949
Centre	Indre	Maison	1.0648	1 528 997
Centre	Indre-et-Loire	Appartement	1.0616	1 735 285
Centre	Indre-et-Loire	Autre	1.0692	19 813 376
Centre	Indre-et-Loire	Maison	1.0722	7 101 557
Centre	Loir-et-Cher	Appartement	1.043	.
Centre	Loir-et-Cher	Autre	1.0396	4 120 255
Centre	Loir-et-Cher	Maison	1.0395	4 033 224

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Centre	Loiret	Appartement	1.0278	418 243
Centre	Loiret	Autre	1.0468	15 939 410
Centre	Loiret	Maison	1.0523	4 194 062
Champagne-Ardenne	Ardennes	Appartement	1.0363	107 912
Champagne-Ardenne	Ardennes	Autre	1.062	293 947
Champagne-Ardenne	Ardennes	Maison	1.067	266 086
Champagne-Ardenne	Aube	Appartement	1.0203	.
Champagne-Ardenne	Aube	Autre	1.048	1 548 656
Champagne-Ardenne	Aube	Maison	1.0609	723 606
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Appartement	1.0194	.
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Autre	1.0665	1 628 389
Champagne-Ardenne	Haute-Marne	Maison	1.076	563 137
Champagne-Ardenne	Marne	Appartement	1.0692	.
Champagne-Ardenne	Marne	Autre	1.0726	6 277 579
Champagne-Ardenne	Marne	Maison	1.0746	1 990 997
Corse	Corse-du-Sud	Appartement	1.1339	.
Corse	Corse-du-Sud	Autre	1.1341	.
Corse	Corse-du-Sud	Maison	1.1346	.
Corse	Haute-Corse	Appartement	1.1339	.
Corse	Haute-Corse	Autre	1.1341	.
Corse	Haute-Corse	Maison	1.1346	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Appartement	1.1339	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Autre	1.1341	.
Départements d'Outre-Mer	DOM	Maison	1.1346	.
Franche-Comté	Doubs	Appartement	1.0245	1 020 655
Franche-Comté	Doubs	Autre	1.0563	5 865 038
Franche-Comté	Doubs	Maison	1.0851	1 602 344
Franche-Comté	Haute-Saône	Appartement	1.0096	.
Franche-Comté	Haute-Saône	Autre	1.0831	2 328 497
Franche-Comté	Haute-Saône	Maison	1.094	48 964
Franche-Comté	Jura	Appartement	1.0139	307 354
Franche-Comté	Jura	Autre	1.0783	1 638 156
Franche-Comté	Jura	Maison	1.0983	339 281
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Appartement	1.0108	.
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Autre	1.0553	550 183
Franche-Comté	Territoire de Belfort	Maison	1.0966	650 030
Haute-Normandie	Eure	Appartement	1.0451	670 125
Haute-Normandie	Eure	Autre	1.0717	11 008 489
Haute-Normandie	Eure	Maison	1.0746	11 949 937
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Appartement	1.0448	1 992 112
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Autre	1.0719	20 953 199
Haute-Normandie	Seine-Maritime	Maison	1.084	21 210 930
Ile-de-France	Essonne	Appartement	1.0551	5 660 634
Ile-de-France	Essonne	Autre	1.0603	73 370 746
Ile-de-France	Essonne	Maison	1.0629	22 166 895

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Appartement	1.1339	63 025 515
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Autre	1.1341	291 022 724
Ile-de-France	Hauts-de-Seine	Maison	1.1346	74 227 674
Ile-de-France	Paris	Appartement	1.1552	474 557 210
Ile-de-France	Paris	Autre	1.1552	.
Ile-de-France	Paris	Maison	1.1552	.
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Appartement	1.0731	15 460 074
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Autre	1.0624	44 656 215
Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	Maison	1.052	25 060 629
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Appartement	1.0633	5 394 724
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Autre	1.0622	39 888 409
Ile-de-France	Seine-et-Marne	Maison	1.0619	26 526 405
Ile-de-France	Val-d'Oise	Appartement	1.0654	4 110 517
Ile-de-France	Val-d'Oise	Autre	1.0636	42 776 042
Ile-de-France	Val-d'Oise	Maison	1.0628	26 777 070
Ile-de-France	Val-de-Marne	Appartement	1.0949	15 657 258
Ile-de-France	Val-de-Marne	Autre	1.0996	111 300 994
Ile-de-France	Val-de-Marne	Maison	1.1077	33 307 883
Ile-de-France	Yvelines	Appartement	1.0871	13 290 102
Ile-de-France	Yvelines	Autre	1.0788	165 615 231
Ile-de-France	Yvelines	Maison	1.0726	74 182 815
Languedoc-Roussillon	Aude	Appartement	1.0263	1 377 823
Languedoc-Roussillon	Aude	Autre	1.1005	11 953 893
Languedoc-Roussillon	Aude	Maison	1.1529	5 154 171
Languedoc-Roussillon	Gard	Appartement	1.0067	1 531 026
Languedoc-Roussillon	Gard	Autre	1.0827	20 391 896
Languedoc-Roussillon	Gard	Maison	1.1229	18 395 459
Languedoc-Roussillon	Hérault	Appartement	1.0651	13 762 507
Languedoc-Roussillon	Hérault	Autre	1.0931	42 467 536
Languedoc-Roussillon	Hérault	Maison	1.1261	34 731 715
Languedoc-Roussillon	Lozère	Appartement	1.012	.
Languedoc-Roussillon	Lozère	Autre	1.0542	2 531 003
Languedoc-Roussillon	Lozère	Maison	1.0805	694 585
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Appartement	1.0231	2 580 886
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Autre	1.0581	14 066 740
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	Maison	1.1111	9 003 374
Limousin	Corrèze	Appartement	1.019	.
Limousin	Corrèze	Autre	1.081	5 543 418
Limousin	Corrèze	Maison	1.0899	3 669 149
Limousin	Creuse	Appartement	1.0236	.
Limousin	Creuse	Autre	1.0945	3 275 453
Limousin	Creuse	Maison	1.1018	1 746 513
Limousin	Haute-Vienne	Appartement	1.01	459 740
Limousin	Haute-Vienne	Autre	1.0566	9 512 339
Limousin	Haute-Vienne	Maison	1.0768	3 224 325

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Appartement	1.0288	278 506
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Autre	1.0523	4 772 813
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	Maison	1.0668	1 362 647
Lorraine	Meuse	Appartement	1.0085	.
Lorraine	Meuse	Autre	1.0912	562 724
Lorraine	Meuse	Maison	1.1037	.
Lorraine	Moselle	Appartement	1.0218	398 973
Lorraine	Moselle	Autre	1.0493	6 636 640
Lorraine	Moselle	Maison	1.068	1 543 292
Lorraine	Vosges	Appartement	1.0108	.
Lorraine	Vosges	Autre	1.0834	852 484
Lorraine	Vosges	Maison	1.1096	447 575
Midi-Pyrénées	Ariège	Appartement	1.0347	563 240
Midi-Pyrénées	Ariège	Autre	1.071	3 042 797
Midi-Pyrénées	Ariège	Maison	1.0812	1 662 108
Midi-Pyrénées	Aveyron	Appartement	1.0212	1 939 230
Midi-Pyrénées	Aveyron	Autre	1.0485	83 933 792
Midi-Pyrénées	Aveyron	Maison	1.0679	21 611 503
Midi-Pyrénées	Gers	Appartement	1.0232	167 511
Midi-Pyrénées	Gers	Autre	1.0683	2 471 736
Midi-Pyrénées	Gers	Maison	1.0716	1 568 741
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Appartement	1.0677	10 862 867
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Autre	1.0729	72 757 138
Midi-Pyrénées	Haute-Garonne	Maison	1.0778	24 975 759
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Appartement	1.0311	1 170 991
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Autre	1.0456	4 102 514
Midi-Pyrénées	Hautes-Pyrénées	Maison	1.0589	1 014 344
Midi-Pyrénées	Lot	Appartement	1.0182	25 262
Midi-Pyrénées	Lot	Autre	1.0596	5 291 970
Midi-Pyrénées	Lot	Maison	1.0685	1 913 643
Midi-Pyrénées	Tarn	Appartement	1.018	779 233
Midi-Pyrénées	Tarn	Autre	1.065	5 074 120
Midi-Pyrénées	Tarn	Maison	1.0703	1 513 645
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Appartement	1.0177	779 659
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Autre	1.0693	6 952 621
Midi-Pyrénées	Tarn-et-Garonne	Maison	1.0778	1 700 703
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Appartement	1.0667	4 859 826
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Autre	1.0977	33 654 079
Nord-Pas-de-Calais	Nord	Maison	1.1066	29 071 047
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Appartement	1.0237	1 644 222
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Autre	1.083	7 988 801
Nord-Pas-de-Calais	Pas-de-Calais	Maison	1.0975	9 858 143
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Appartement	1.061	10 975 915
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Autre	1.0804	276 157 686
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Maison	1.0932	103 582 736

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Appartement	1.0301	1 046 892
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Autre	1.0644	29 127 900
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Maison	1.0744	9 176 398
Pays de la Loire	Mayenne	Appartement	1.0122	370 934
Pays de la Loire	Mayenne	Autre	1.0597	24 108 100
Pays de la Loire	Mayenne	Maison	1.0684	16 051 120
Pays de la Loire	Sarthe	Appartement	1.0357	605 913
Pays de la Loire	Sarthe	Autre	1.0662	16 555 042
Pays de la Loire	Sarthe	Maison	1.0726	6 076 387
Pays de la Loire	Vendée	Appartement	0.9845	373 164
Pays de la Loire	Vendée	Autre	1.0382	23 262 071
Pays de la Loire	Vendée	Maison	1.0524	8 394 962
Picardie	Aisne	Appartement	1.0281	952 633
Picardie	Aisne	Autre	1.0644	3 107 702
Picardie	Aisne	Maison	1.0676	932 843
Picardie	Oise	Appartement	1.0488	1 007 981
Picardie	Oise	Autre	1.076	17 236 914
Picardie	Oise	Maison	1.0818	6 284 097
Picardie	Somme	Appartement	1.0293	331 194
Picardie	Somme	Autre	1.1061	3 778 646
Picardie	Somme	Maison	1.1126	2 074 374
Poitou-Charentes	Charente	Appartement	0.9841	1 179 763
Poitou-Charentes	Charente	Autre	1.0802	192 925 984
Poitou-Charentes	Charente	Maison	1.0877	174 198 121
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Appartement	0.9911	1 827 138
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Autre	1.0649	40 061 126
Poitou-Charentes	Charente-Maritime	Maison	1.0864	20 925 843
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Appartement	1.0074	337 247
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Autre	1.0441	5 810 459
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres	Maison	1.0471	2 408 243
Poitou-Charentes	Vienne	Appartement	1.0307	330 461
Poitou-Charentes	Vienne	Autre	1.0698	9 674 720
Poitou-Charentes	Vienne	Maison	1.0744	4 944 857
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Appartement	1.0157	894 761
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Autre	1.0741	3 073 481
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes de Haute-Provence	Maison	1.1056	2 934 442
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Appartement	1.0531	41 848 327
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Autre	1.0639	54 845 324
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Alpes-Maritimes	Maison	1.0907	53 607 507
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Appartement	1.0648	17 816 126
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Autre	1.0761	97 788 549
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	Maison	1.0954	101 012 619
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Appartement	1.0153	1 377 439
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Autre	1.0404	6 493 892
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes	Maison	1.1041	2 778 562

EVALUATION INITIALE ET REEVALUATION DES BIENS FINANCES
CREDIT MUTUEL ARKEA HOME LOANS SFH
Procédure

Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Appartement	1.0345	10 909 356
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Autre	1.0619	61 669 626
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Var	Maison	1.0927	41 466 315
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Appartement	1.0136	1 881 821
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Autre	1.0962	14 845 854
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Vaucluse	Maison	1.1191	16 570 384
Rhône-Alpes	Ain	Appartement	1.0655	1 801 313
Rhône-Alpes	Ain	Autre	1.0811	7 884 932
Rhône-Alpes	Ain	Maison	1.0881	16 263 944
Rhône-Alpes	Ardèche	Appartement	1.0533	.
Rhône-Alpes	Ardèche	Autre	1.0969	3 410 038
Rhône-Alpes	Ardèche	Maison	1.1129	2 324 147
Rhône-Alpes	Drôme	Appartement	1.0569	694 917
Rhône-Alpes	Drôme	Autre	1.0874	5 504 166
Rhône-Alpes	Drôme	Maison	1.1025	2 974 436
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Appartement	1.0566	17 069 866
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Autre	1.0579	26 701 774
Rhône-Alpes	Haute-Savoie	Maison	1.0601	42 731 592
Rhône-Alpes	Isère	Appartement	1.0338	11 777 033
Rhône-Alpes	Isère	Autre	1.0646	45 852 901
Rhône-Alpes	Isère	Maison	1.1044	53 740 208
Rhône-Alpes	Loire	Appartement	1.0401	1 086 213
Rhône-Alpes	Loire	Autre	1.0799	7 143 612
Rhône-Alpes	Loire	Maison	1.1099	5 584 243
Rhône-Alpes	Rhône	Appartement	1.0897	22 559 621
Rhône-Alpes	Rhône	Autre	1.1005	57 826 219
Rhône-Alpes	Rhône	Maison	1.1243	34 153 783
Rhône-Alpes	Savoie	Appartement	1.0382	19 513 451
Rhône-Alpes	Savoie	Autre	1.0502	13 984 684
Rhône-Alpes	Savoie	Maison	1.0796	11 041 442
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Appartement	1.1339	.
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Autre	1.1341	.
Territoires d'Outre-Mer	TOM	Maison	1.1346	.